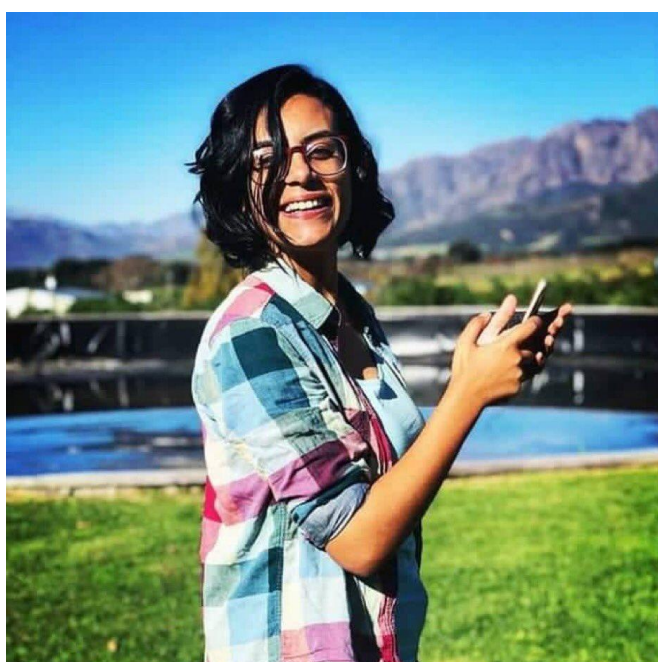




OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Candidature duo d'avocats égyptiens Prix des droits de l'Homme du CCBE 2020



Mahienour EL-MASSRY

Avocate égyptienne

&

Ibrahim METWALLY HEGAZY

Avocat égyptien

MAHIENOUR EL-MASSRY

ماهينور المصري



BIOGRAPHIE

Mahienour El-Massry est née en 1986. C'est une avocate égyptienne de défense des droits de l'Homme et une militante engagée dans la vie politique d'Alexandrie depuis le milieu des années 2000. Plusieurs fois détenue sous le régime du président Hosni Moubarak, elle est l'une des figures du soulèvement qui a renversé celui-ci en 2011.

Elle a continué la lutte après le « Printemps arabe » et a été de nouveau condamnée sous les régimes de Mohamed Morsi et d'Abdel Fattah al-Sissi.

Elle a été arrêtée par la police le 22 septembre 2019 au Caire après avoir assisté aux interrogatoires de manifestants. Elle est, aujourd'hui, toujours emprisonnée à la prison pour femmes d'Al Qanatar.

Mahienour El-Massry est lauréate du [prix Ludovic-Trarieux 2014](#), décerné chaque année à un avocat ayant illustré la défense du respect des droits humains. Ce prix lui a été attribué alors qu'elle purgeait déjà une peine de prison pour "*participation à une manifestation non autorisée*".

ENGAGEMENT

Mahienour El-Massry découvre la politique avec la Palestine, et adolescente, lance déjà des actions, des rassemblements, des collectes et des dons pour les palestiniens dans son collège.

Elle prend part au cycle de mobilisations du milieu des années 2000, souvent considéré comme précurseur des mobilisations de 2011. Lycéenne à l'époque, entourée d'intellectuels et d'opposants « historiques » au régime de Moubarak, elle manifeste devant des centaines de policiers.

Son militantisme prend une autre tournure quand elle s'engage, dans la deuxième moitié des années 2000, auprès de familles expulsées de leur maison dans un quartier excentré et populaire d'Alexandrie.

Mahienour El-Massry organise alors des manifestations pacifiques et soutient des prisonniers politiques utilisant, notamment, les médias sociaux pour dénoncer les violations des droits de l'Homme.

Figure militante intransigeante, elle se mobilise auprès d'ouvriers, d'habitants expulsés de leur logement, de militants emprisonnés, de jeunes torturés par la police etc. Souvent qualifiée de voix de la révolution et de défenseure des droits des femmes, son activisme couvre un large éventail de domaines : les droits de l'Homme, les droits des étudiants, les droits des femmes, le droit de grèves, le droit à l'aide juridique, la brutalité policière, le logement pour les pauvres, la corruption, les procès contre les militaires, la préservation du patrimoine, le droit à l'espace public, la récupération des terres par l'État pour les pauvres, le changement climatique, les droits des enfants des rues ou encore les réfugiés syriens.



AVOCATE MENACEE ET EMPRISONNEE A DE NOMBREUSES REPRISES

- 2014

Mahienour El-Massry est initialement condamnée par contumace, le 2 janvier 2014, par la Cour d'appel de Sidi Gaber à Alexandrie, pour avoir participé à un rassemblement devant un commissariat de police à Alexandrie lors du procès des assassins de Khaled Said, figure emblématique du soulèvement égyptien de 2011 assassiné par des policiers en civil.

En février 2014, une peine de deux ans d'emprisonnement et une amende de 50 000 livres égyptiennes (5 000 euros) est prononcée à son encontre pour « *organisation d'une manifestation non autorisée* » par le tribunal pénal de Sidi Gaber à Alexandrie.

Le 20 mai 2014, un tribunal d'Alexandrie confirme la peine d'emprisonnement de deux ans.

Le 22 juillet 2014, sa peine est réduite à 6 mois de prison par la Cour d'appel de Sidi Gaber à Alexandrie.

Le 21 septembre 2014, elle est libérée avant d'avoir purgé sa peine, notamment grâce au soutien et aux efforts de la communauté juridique internationale. En effet, pendant sa détention, Mahienour El-Massry se voit décerner le prix Ludovic Trarieux 2014 pour son travail en faveur des droits de l'Homme. Le prix lui a été remis le 31 octobre 2014, lors d'une cérémonie au cours de laquelle l'avocate a rappelé le rôle des avocats qui « *doivent être le bouclier pour protéger les marginaux et la voix des sans-voix* ».

Après sa libération, Mahienour El-Massry reprend ses combats, ce qui lui vaut de nouvelles arrestations et condamnations.

- **2015**

En 2015, Mahienour El-Massry est poursuivie pour avoir participé à rassemblement devant le poste de police de El Raml à Alexandrie en 2013. L'avocate était venue dans la nuit pour assurer la défense de manifestants arrêtés suite à des heurts entre opposants et sympathisants du président islamiste Morsi. A cette occasion, elle et d'autres confrères ont été arrêtés et agressés par des policiers.

Le 9 février 2015, elle est condamnée à deux ans de prison avec d'autres défenseurs des droits de l'Homme, par le tribunal correctionnel d'El Raml à Alexandrie.

Le 31 mai 2015, la cour d'appel d'Alexandrie condamne neuf défenseurs des droits de l'Homme, dont Mahienour El-Massry, à un an et trois mois de prison, décision confirmée le 20 septembre 2015.

Le 13 août 2016, Mahienour El Massry est libérée, après avoir purgé sa peine d'emprisonnement d'un an et trois mois.

- **2017**

Le 18 novembre 2017, le tribunal correctionnel d'El Raml à Alexandrie ordonne la mise en détention préventive de Mahienour El-Massry en raison de sa participation à un mouvement de protestation contre le transfert, par le gouvernement, des îles Tiran et Sanafir sous le contrôle de l'Arabie Saoudite en juin 2016.

Le tribunal ajourne l'affaire jusqu'au 30 décembre 2017 et ordonne le placement en détention provisoire immédiat de l'avocate. Elle est accusée de « *participation à une manifestation non autorisée* », « *d'insulte au Président de la République* » et de « *brutalité* ».

Le 30 décembre, Mahienour El-Massry est condamnée à deux ans de prison par le même tribunal.

Elle est finalement acquittée par la cour d'appel de Montazah le 13 janvier 2018 et elle est libérée le 16 janvier 2018.

- **2019**

Le 22 septembre 2019, Mahienour El-Massry est arrêtée par les forces de sécurité, sans mandat, devant le bureau du procureur général du Caire. Elle est emmenée dans un lieu inconnu.

La détention arbitraire de Mahienour el-Massry est liée à ses activités de défense des manifestants arrêtés lors des manifestations des 20 et 21 septembre 2019 qui appelaient à la démission du président égyptien Abdelfattah Al-Sisi. Plus de 2300 personnes ont été arrêtées en lien avec ces manifestations.

Le 23 septembre 2019, le procureur général de la sûreté de l'Etat ordonne la détention préventive de l'avocate pendant 15 jours. Elle est accusée d'« *appartenance à un groupe illégal* », de « *publication de fausses nouvelles* » et d'« *utilisation abusive des médias sociaux* ».

Cette détention préventive est renouvelée tous les 15 jours « à des fins d'enquête » le 20 octobre 2019, le 3 novembre 2019, le 18 novembre 2019 et de nouveau le 11 février 2020 pour 45 jours supplémentaires.

Mahienour El-Massry a déjà été récompensée par le prix Ludovic Trarieux lors de sa première détention en 2014. A nouveau détenue, le prix du CCBE pourrait permettre de lui apporter une certaine protection et visibilité. Cette avocate symbolise, aujourd'hui, l'essence même de l'avocat luttant pour préserver et faire respecter les droits fondamentaux en Egypte et c'est pour cette raison que le prix du CCBE devrait lui être attribué dans la ligne des lettres de soutien qui ont été envoyées par le CCBE.

Articles / Presse

- [Amnesty International](#) ;
- Cairn : Portrait de Mahienour El-Massry, « [L'alexandrine révoltée](#) » par Youssef El Chazli ;
- CCBE : Lettres de soutien à l'avocate Mahienour El-Massry le [22 juin 2015](#), le [27 octobre 2015](#), le [20 décembre 2017](#), le [27 septembre 2019](#) et le [25 novembre 2019](#) ;
- OIAD : « [Egypte : Arrestation de l'avocate et militante des droits humains Mahienour El-Massry](#) » ;
- Open Democracy : « [Interview de Mahienour El-Massry](#) ».

IBRAHIM METWALLY HEGAZY

هلجزي متولي اي راهيم



BIOGRAPHIE

Ibrahim Metwally Hegazy est avocat et père de famille. Son fils aîné, Abdelmoneim, a disparu le 8 juillet 2013, durant la sanglante répression des rassemblements des places Rabea Al-Adawiya et Nahda au Caire. Il est spécialisé dans la défense des droits fondamentaux et membre de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés.

Il est le cofondateur de l'Association égyptienne des familles de disparus créée en 2016 (EAFD) et représente les familles des victimes de disparition forcée en Egypte.

ENGAGEMENT

Ibrahim Metwally Hegazy a commencé à travailler sur la question des disparitions forcées après la disparition de son fils, le 8 juillet 2013. En 2016, il fonde et coordonne l'EAFD, un réseau de personnes dont les proches ont été victimes de disparitions forcées ou involontaires. Il devenait, en effet, urgent de rendre visible la terreur qui s'était abattue sur la société égyptienne au lendemain du coup d'Etat du maréchal Al-Sissi, et en premier lieu, de constituer les dossiers de plaintes destinées à alimenter le [Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées et involontaires](#), afin qu'une pression soit exercée régulièrement sur le pouvoir égyptien. L'organisation a enregistré 1300 cas au cours des années 2016 et 2017.

Ibrahim Metwally Hegazy a contribué à la préparation des dossiers de plaintes qui ont conduit le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires à enquêter sur de nombreux cas. Il a défendu des centaines de familles de victimes de disparitions forcées en Egypte, malgré les risques pour sa propre sécurité, et a contribué de manière significative à la sensibilisation autour de cette pratique.

Par ailleurs, Ibrahim Metwally Hegazy est connu pour avoir fourni des conseils juridiques à la famille de Giulio Regeni, l'étudiant italien de l'Université de Cambridge qui a disparu au Caire en janvier 2016 et dont

le corps a été retrouvé avec des traces de torture. Cet étudiant était venu en Egypte afin d'effectuer des recherches sur les activités syndicales de ce pays avant de disparaître.



Organisation de chaînes humaines brandissant les photos des « disparus » dans tous les gouvernorats d'Egypte.

AVOCAT DETENU DEPUIS DEUX ANS ET DEMI POUR SON ACTION EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 septembre 2017, alors qu'il s'appretait à prendre l'avion pour Genève afin de rencontrer le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, Ibrahim Metwally Hegazy a été arrêté à l'aéroport du Caire, soupçonné de « *financer et diriger une organisation créée illégalement et diffusant des informations portant atteinte à la sécurité nationale* » (c'est-à-dire l'EAFD).

Les avocats d'Ibrahim Metwally Hegazy ont contacté la police de l'aéroport et l'ont recherché dans les commissariats de police voisins, mais ils n'ont pu obtenir aucune information sur sa localisation.

Le lieu où se trouvait Ibrahim Metwally Hegazy est resté inconnu jusqu'au 12 septembre au soir, jusqu'à ce que la campagne « Stop Disappearance » signale qu'il avait été retrouvé en détention au parquet de la sûreté de l'Etat (SSP), à Al-Tagammo' al-Khamis, dans la banlieue du Caire. L'avocat a subi des actes de torture physiques et psychologiques durant deux jours, notamment des actes de torture par électrocution. Ibrahim Metwally Hegazy avait 52 ans et souffrait de douleurs dorsales chroniques.

Pendant son interrogatoire par le SSP, son domicile a été fouillé par les forces de sécurité. L'invitation officielle du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires et le passeport d'Ibrahim Metwally Hegazy ont été confisqués comme preuves dans l'affaire pénale n° 900/2017 ouverte contre lui.

« Le fait que M. Metwally ait été arrêté alors qu'il était en route pour rencontrer le Groupe de travail suggère qu'il s'agit d'un acte de représailles pour sa coopération avec un mécanisme des droits de l'homme des Nations unies, ainsi que d'une obstruction délibérée à son activité légitime de défense des droits de l'Homme visant à établir le sort de son fils et d'autres personnes disparues en Egypte et à déterminer où elles se trouvent », ont déclaré Houria Es-Slami, présidente du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou

involontaires et Michel Forst, rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme¹.

Le 12 septembre 2017, Ibrahim Metwally Hegazy est déféré devant le procureur général du tribunal militaire pour avoir « *fondé et dirigé une organisation créée illégalement* » (c'est-à-dire l'EAFD), de « *diffuser de fausses nouvelles* » et de « *communiquer avec des entités étrangères afin de porter atteinte à la sécurité nationale* ».

Ibrahim Metwally Hegazy est ensuite incarcéré dans le quartier de haute sécurité de la prison de Tora. Dans l'attente de son jugement, il est régulièrement déféré devant le procureur qui reconduit à chaque fois sa détention, officiellement à « des fins d'enquête », c'est à dire le temps que l'accusation constitue artificiellement un dossier à charge.

Le quartier haute sécurité du complexe pénitentiaire de Tora est connu pour ses conditions de détention épouvantables où les risques de torture sont élevés. Les membres de sa famille et ses avocats ne sont pas autorisés à lui rendre visite. Il semblerait qu'Ibrahim Metwally Hegazy n'ait pas accès aux soins nécessaires alors que son état de santé est critique. L'administration pénitentiaire refuse de le transférer à l'hôpital quand bien même son état de santé le nécessite.

Le 14 octobre 2019, Ibrahim Metwally Hegazy reçoit une ordonnance de mise en liberté après deux ans de détention dans des conditions déplorables. Il reste pourtant détenu jusqu'à ce qu'il soit accusé dans une nouvelle affaire (n°1470/2019), le 5 novembre 2019. Il est accusé d'« *appartenance à un groupe terroriste* » et de « *financement d'un groupe terroriste* ». Le procureur de la sûreté de l'Etat ordonne sa détention préventive pour 15 jours.

Cette nouvelle accusation semble être un moyen de contourner le maximum de deux ans de détention préventive prescrit par la loi égyptienne. Il est actuellement toujours détenu à la prison d'Aqrab, où il a fait état de mauvaises conditions de détention, d'un manque de nourriture adéquate et de l'absence de tests médicaux adéquats pour son anémie.

Toujours en détention, Ibrahim Metwally Hegazy n'a pour l'instant jamais reçu de prix reconnaissant son courage et son combat en faveur des droits de l'Homme. Le prix des droits de l'Homme du CCBE pourrait avoir pour lui un effet protecteur et serait une véritable reconnaissance de la profession d'avocat dans son ensemble.

Articles / Presse

- Amnesty International : « [Action urgente - un avocat spécialiste des droits humains doit être libéré](#) » ;
- Cairo Institute for human rights studies : « [Les groupes de défense des droits exigent la libération d'Ibrahim Metwally et applaudissent la solidarité internationale](#) » ;
- CCBE : Lettre de soutien à Ibrahim Metwally Hegazy du [27 septembre 2019](#) ;

¹ Nations Unies : « [Les experts des Nations unies consternés par l'arrestation de l'avocat égyptien Ebrahim Metwally en route pour les rencontrer](#) », article du 15 septembre 2017.

- [Fédération internationale des droits de l'Homme](#) : « [Egypte : Poursuite de la détention arbitraire d'Ibrahim Metwally Hegaz](#) » ;
- [Frontline defenders](#) ;
- Mada Masr : « [Le Parlement européen adopte une résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Egypte](#) » ;
- Nations unies : « [Les experts des Nations unies consternés par l'arrestation de l'avocat égyptien Ebrahim Metwally en route pour les rencontrer](#) » ;
- Organisation mondiale contre la torture : « [Egypte : Torture et détention arbitraire de M. Ibrahim Metwally Hegazy](#) » ;
- Parlement européen : « [Résolution du 13 décembre 2018 sur l'Egypte, et plus particulièrement sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans le pays](#) ».